

Postulat Pierre Zwahlen et consorts – Plan d'action concerté pour le climat

Texte déposé

Les Assises vaudoises du climat ont largement rassemblé autour de la feuille de route que le Conseil d'Etat a adoptée en septembre dernier. Elles ont souligné la nécessité d'une action concertée de toutes les actrices et de tous les acteurs, afin de réaliser l'accord de Paris ratifié par la Suisse pour contenir le réchauffement du climat. Illustrations à l'appui, la cheffe du Département du territoire et de l'environnement a su montrer comment les changements climatiques exercent déjà leurs impacts dans le canton : inondations, crues, éboulements, fontes glaciaires, neige en défaut, sécheresse, manque d'eau, disparition d'espaces animales et végétales, etc.

Dans sa feuille de route pour un Plan climat vaudois, le Conseil d'Etat a fixé le premier objectif : il s'agit de « définir un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en cohérence avec l'objectif 2050 de la Confédération, qui fixe la limite entre 1 et 1.5 tonne par habitant et par année. » Le gouvernement relève l'état actuel : sur le territoire cantonal, les émissions moyennes de GES se situent à 5.5 tonnes par habitant et par année, dont 41% par les carburants et 38% par les combustibles. Le plan d'action visera aussi à prévenir, réduire et gérer les impacts des changements climatiques sur l'environnement et la société. Il y aura lieu de suivre et documenter les mesures du plan climat vaudois, ainsi que les impacts des changements climatiques sur le territoire vaudois.

Les signataires du présent postulat soutiennent ces objectifs et la volonté du Conseil d'Etat d'élaborer les mesures du Plan climat jusqu'en automne 2019. Les signataires prient le gouvernement d'étudier une démarche transversale avec les départements, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des mesures. Dans l'esprit des Assises, il s'agit d'impliquer au mieux les communes, les milieux scientifiques et économiques comme la société civile pour réaliser les mesures en faveur du climat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Pierre Zwahlen
et 57 cosignataires*

Développement

M. Pierre Zwahlen (IND) : — Le postulat est signé par 57 collègues du Grand Conseil, issus de chacun des groupes politiques. Je remercie tous les signataires et remarque le soutien parlementaire important accordé à la « Feuille de route », adoptée par le Conseil d'Etat en septembre dernier.

Le présent postulat encourage le processus, soit l'élaboration d'un plan d'action concerté en faveur du climat. Les mesures qui le composent seront identifiées d'ici l'été prochain, selon les propos de Mme de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement. Le rapport cantonal de mars 2016 a défriché la voie. Le Programme de législature 2017-2022 a ancré l'objectif, mais les buts sont ambitieux : il s'agit bien de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et par quatre jusqu'en 2050. Une certaine prospérité vaudoise nous contraint d'en faire proportionnellement plus que la Confédération.

Commandé par le Département du territoire et de l'environnement, le bilan indique que 41 % des émissions viennent des carburants, soit de la mobilité ; 38 % viennent des combustibles, soit essentiellement du chauffage des bâtiments. Il n'y aura donc pas de plan d'action suffisant sans une démarche transversale qui associe les différents départements cantonaux, pour élaborer les mesures et pour les mettre en œuvre. Dans l'esprit des Assises du climat tenues il y a huit jours, il faudra aussi impliquer les communes, les milieux scientifiques et économiques comme la société civile. C'est tout le sens de ce postulat qui a trouvé un appui — je le répète — dans tous les groupes politiques du Grand Conseil.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.